

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

* 1.1 Identificateur de produit

* **Nom du produit:** Ultra Septsani
460000/460007

* **UFI:** QYD0-60F8-000N-KD8U

* 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Détergent sanitaire/Désinfectant

* **Fonction technique** Agent de nettoyage

* **Emploi de la substance / de la préparation**

(Nettoyage et) Désinfectant avec autorisation.

Voir section 15.1

Détergent sanitaire

* 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

* **Producteur/fournisseur:**

GEH - GROUPE EUROPE HYGIENE

Parc d'activités des Cortots

12 rue des Cortots

BP 77.21121 Fontaine les Dijon

France

Tél. : +33 (0)3 80 57 07 07

Fax : +33 (0)3 80 57 07 00

site : www.geh.fr

Email : geh@geh.fr

* **Service chargé des renseignements:**

Département sécurité du produit..

Tél. : +33 (0)3 80 57 07 07

* **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy: Tél. : +33 3 88 32 36 36

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris: Tél. : +33 1 40 05 48 48

ORFILA: Tél. : +33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

* **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

* **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

* **2.2 Éléments d'étiquetage**

* **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

* **Pictogrammes de danger**



GHS07

* **Mention d'avertissement** Attention

* **Mentions de danger**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

* **Conseils de prudence**

P264

Se laver soigneusement après manipulation.

(suite page 2)

**Nom du produit: Ultra Septsani
460000/460007**

(suite de la page 1)

- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

*** Indications complémentaires:**

Contient des produits biocides: Chlorure de didécylidiméthylammonium

*** 2.3 Autres dangers**

*** Résultats des évaluations PBT et vPvB**

* **PBT:** Non applicable.

* **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

*** 3.2 Mélanges**

* **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

*** Composants dangereux:**

CAS: 51981-21-6 EINECS: 257-573-7 Reg.nr.: 01-2119493601-38	TETRASODIUM GLUTAMATE DIACETATE Met. Corr. 1, H290 Limite de concentration spécifique: Met. Corr. 1; H290: C ≥ 20 %	5-15%
CAS: 160875-66-1 Polymer Reg.nr.: Exempted [4]	DECETH-10 Eye Dám. 1, H318; Acute Tox. 4, H302 Limites de concentration spécifiques: Eye Dam. 1; H318: C ≥ 10% Eye Irrit. 2; H319: 1 % ≤ C < 10 %	1-5%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Numéro index: 603-117-00-0 Reg.nr.: 01-2119457558-25	ISOPROPYL ALCOHOL Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	1-5%
CAS: 7173-51-5 EINECS: 230-525-2 Numéro index: 612-131-00-6 Reg.nr.: 01-2119945987-15	Chlorure de didécylidiméthylammonium Acute Tox. 3, H301; Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Chronic 1, H410	<1%

*** Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16. Les substances et pourcentages mentionnés, visent exclusivement les risques pour la santé la sécurité pour le respect de l'environnement et ne concernent pas la spécificité du produit.

[1] Exempté: mélange ionique. Voir le Règlement (CE) N°1907/2006, Annexe V, paragraphes 3 et 4. Ce sel est potentiellement présent, déterminé par le calcul, et inclus uniquement pour la classification et l'étiquetage. Chaque composant à l'origine du mélange ionique est enregistré, tel que requis.

[2] Exempté: inclus dans l'annexe IV du Règlement (CE) N°1907/2006.

[3] Exempté: Annexe V du Règlement (CE) N°1907/2006.

[4] Exempté: polymère. Voir l'Article 2(9) du Règlement (CE) N°1907/2006.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

*** 4.1 Description des mesures de premiers secours**

* **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

(suite page 3)

Nom du produit: Ultra Septsani
460000/460007

(suite de la page 2)

- * **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- * **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- * **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- * **Après ingestion:**
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- * **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- * **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- * **5.1 Moyens d'extinction**
- * **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- * **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- * **5.3 Conseils aux pompiers**
- * **Equipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- * **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.
- * **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- * **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- * **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Aucune substance dangereuse n'est dégagée.
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- * **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
En cas de dilution, toujours verser le produit dans l'eau et pas le contraire.
- * **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- * **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- * **Stockage:**
- * **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- * **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec des acides.
- * **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Protéger contre le gel.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
- * **Classe de stockage:** 12

(suite page 4)

Nom du produit: Ultra Septsani
460000/460007

(suite de la page 3)

* **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

* 8.1 Paramètres de contrôle

* Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

67-63-0 ISOPROPYL ALCOHOL

VLEP Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm

* Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

* 8.2 Contrôles de l'exposition

* **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

* **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

* Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

* **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

* Protection des mains:



Protection préventive de la peau par l'utilisation de gants est recommandé.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

* Matériau des gants



Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation. Aptitude (temps de pénétration, l'épaisseur du matériau) pour un milieu de travail spécifique devrait être discuté avec le fabricant de gants de protection.

* Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

* Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc butyle: temps de pénétration >480 min - Épaisseur recommandée: 0,4 mm

Caoutchouc nitrile: temps de pénétration >480 min - Épaisseur recommandée: 0,35 mm

PVC: temps de pénétration >480 min - Épaisseur recommandée: 0,5 mm

* Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc nitrile: temps de pénétration >30 min - Épaisseur recommandée: 0,13 mm

* Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

PVC (EN374)

Caoutchouc nitrile: 0,11 mm (EN374)

(suite page 5)

Nom du produit: Ultra Septsani
460000/460007

(suite de la page 4)

*** Protection des yeux/du visage**



Lunettes de sécurité

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

*** 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

*** Indications générales**

* État physique	Liquide
* Couleur:	Rouge
* Odeur:	Rose
* Seuil olfactif:	Non déterminé.
* Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
* Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C
* Inflammabilité	Non applicable.
* Limites inférieure et supérieure d'explosion	
* Inférieure:	Non déterminé.
* Supérieure:	Non déterminé.
* Point d'inflammation (CCMP):	Non applicable.
* Température de décomposition:	Non déterminé.
* pH à 20 °C	10,4
* Viscosité:	
* Viscosité cinématique	Non déterminé.
* Dynamique à 20 °C:	10 mPas
* Solubilité	
* l'eau:	Entièrement miscible
* Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
* Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
* Densité et/ou densité relative	
* Densité à 20 °C:	1,05 g/cm ³
* Densité relative	Non déterminé.
* Densité de vapeur:	Non déterminé.

*** 9.2 Autres informations**

Les substances et pourcentages mentionnes, visent exclusivement les risques pour la santé la sécurité pour le respect de l'environnement et ne concernent pas la spécificité du produit.

* Aspect:	
* Forme:	Liquide
* Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
* Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
* Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
* Changement d'état	
* Taux d'évaporation:	Non déterminé.

*** Informations concernant les classes de danger physique**

* Substances et mélanges explosibles	néant
* Gaz inflammables	néant

(suite page 6)

Nom du produit: Ultra Septsani
460000/460007

(suite de la page 5)

* Aérosols	néant
* Gaz comburants	néant
* Gaz sous pression	néant
* Liquides inflammables	néant
* Matières solides inflammables	néant
* Substances et mélanges autoréactifs	néant
* Liquides pyrophoriques	néant
* Matières solides pyrophoriques	néant
* Matières et mélanges auto-échauffants	néant
* Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
* Liquides comburants	néant
* Matières solides comburantes	néant
* Peroxydes organiques	néant
* Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
* Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- * **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- * **10.2 Stabilité chimique**
- * **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- * **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réactions aux acides.
Réactions aux acides puissants.
Réactions aux agents d'oxydation.
- * **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- * **10.5 Matières incompatibles:** Ne pas mélanger avec acides
- * **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- * **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- * **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Oral	LD50	>2.000 mg/kg bw (Rat)
------	------	-----------------------

- * **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- * **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.
- * **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- * **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- * **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- * **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- * **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- * **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Nom du produit: Ultra Septsani
460000/460007

(suite de la page 6)

*** Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

*** 11.2 Informations sur les autres dangers**

*** Propriétés perturbant le système endocrinien**

78-93-3	butanone	Liste II
80-54-6	BUTYLPHENYL METHYLPROPIONAL	Liste II
118-58-1	salicylate de benzyle	Liste II
1222-05-5	HEXAMETHYLINDANOPYRAN	Liste II

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

*** 12.1 Toxicité**

*** Toxicité aquatique:**

LC50/96h >100 mg/l (Ide mélanote (Leuciscus Idus))

*** 12.2 Persistance et dégradabilité**

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

*** 12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

*** 12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

*** 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

*** PBT:** Non applicable.

*** vPvB:** Non applicable.

*** 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

*** 12.7 Autres effets néfastes**

*** Remarque:** Nocif pour les poissons.

*** Autres indications écologiques:**

*** Indications générales:**

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

*** 13.1 Méthodes de traitement des déchets**

*** Recommandation:**



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

*** Catalogue européen des déchets**

Le catalogue européen des déchets ne peut être déterminé quand le type d'utilisation définitive est connu.

*** Emballages non nettoyés:**

*** Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

*** Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

F
(suite page 8)

Nom du produit: Ultra Septsani
460000/460007

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

* 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
* ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	néant
* 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
* ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	néant
* 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
* ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	
* Classe	néant
* Classe ADN/R:	néant
	-
* 14.4 Groupe d'emballage	
* ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	néant
* 14.5 Dangers pour l'environnement	
* Marine Pollutant:	Non
* 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
* 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
* "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

* 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement		
* Directive 2012/18/UE		
* Substances dangereuses désignées - ANNEXE I	Aucun des composants n'est compris.	
* RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII	Conditions de limitation: 3	
* Règlement (CE) N° 649/2012		
7173-51-5	Chlorure de didécylidiméthylammonium	Annex I Part 1
* Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II		
	Aucun des composants n'est compris.	
* RÈGLEMENT (UE) 2019/1148		
* Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)		
	Aucun des composants n'est compris.	
* Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT		
	Aucun des composants n'est compris.	
* Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues		
78-93-3	butanone	3
* Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers		
78-93-3	butanone	3
* Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu		
agents de surface non ioniques, désinfectants		<5%
parfums, CITRONELLOL		

(suite page 9)

Nom du produit: Ultra Septsani
460000/460007

(suite de la page 8)

* **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Ces informations sont exclusivement réservées pour usage industriel et professionnel.

* Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

* **Service établissant la fiche technique:** Product safety department.

* **Contact:** geh@geh.fr

* **Date de la version précédente:** 29.11.2021

* **Numéro de la version précédente:** 7

* Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

* Sources

La classification du mélange est en général basée sur les méthodes de calcul à l'aide de données sur les substances, conformément au Règlement (CE) N°1272/2008. Si, pour certains produits les données de classification sur le mélange sont disponibles, par exemple les principes d'extrapolation ou les poids de la preuve de l'évidence, elles peuvent être utilisées pour la classification, cela sera indiqué dans les Fiches de Données de Sécurité.

** **Données modifiées par rapport à la version précédente**